(Document établi à partir du décret n° 2020-1526 du 7 décembre 2020, pour la période 3 Aout 2020 à 2022)



QUELLES AIDES POUR QUELS VÉHICULES?

Attention: Outil simplifié.

Retrouvez toute l'information détaillée sur les aides à l'acquisition LCI

Points d'attention préliminaire

Retrouvez toute les informations essentielles sur l'information juridique du CNPA en cliquant ICI

- ✓ La date de facturation est votre point de repère pour déterminer l'éligibilité du dossier;
- ✓ Si une personne (physique ou morale) a déjà bénéficié d'une PAC depuis le 1^{er} janvier 2019, elle ne peut plus en bénéficier jusqu'au 1^{er} Janvier 2023 une attestation par dossier;
- ✓ Pour toute acquisition en 2021, il faut se baser sur l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019;
- ✓ Pour les VO étrangers, il se peut que le taux soit en WLTP, il faut absolument vérifier le COC de ces véhicules pour effectuer une vérification.
- ✓ Lorsqu'ils sont plus avantageux, les montants du bonus et de la PAC restent applicables aux véhicules, qui n'ont pas fait l'objet précédemment d'une première immatriculation en France et à l'étranger(neufs), commandés ou dont le contrat de location a été signé avant le 30 juin 2021 inclus, à condition que leur facturation ou le versement du premier loyer intervienne au plus tard le 30 septembre 2021. Cela signifie que les VO ne pourront pas prétendre à la même règle et qu'ils devront être facturés avant le 1erjuillet 2021 pour pouvoir bénéficier des montants2020, soyez vigilants.
- ✓ Vérifiez toujours que vous avez toutes les pièces avant de signer des bons de commande et demandez les originaux afin de vérifier les documents (ex : avis d'imposition). Il suffit qu'une seule pièce fasse défaut pour que l'attribution de l'aide soit remise en cause. Si vous faites l'avance, il vous faut une convention ASP.
- ✓ Attestations obligatoires dans tous les dossiers :
 - L'absence de perception préalable d'une prime à la conversion
 - ➤ <u>L'obligation de conserver le véhicule</u>
 - > Attestation de rattachement au foyer fiscal
- ✓ Sauf demande de votre constructeur, vous ne passez pas de déclaration d'achat sur les véhicules destinés à la destruction ! Ces véhicules sont cédés pour destruction et non pour la revente donc pas de DA de votre part sur ce véhicule.





Tableau des vignettes crit'air

Classe	2 ROUES, TRICYCLES ET QUADRICYCLES À MOTEUR	VOITURES	VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS	POIDS LOURDS, AUTOBUS ET AUTOCAR
			Véhicules électriques et hydrogène	
7			Véhicules gaz Véhicules hybrides rechargeables	

	DATE DE PREMIÈRE IMMATRICULATION ou NORME EURO						
Classe	2 ROUES, TRICYCLES VOITURES		VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS		POIDS LOURDS, AUTOBUS ET AUTOCAR		
	ET QUADRICYCLES À MOTEUR	Diesel	Essence	Diesel	Essence	Diesel	Essence
1	EURO 4 À partir du : 1" janvier 2017 pour les motocycles 1" janvier 2018 pour les cyclomoteurs	29	EURO 5 et 6 À partir du 1 st janvier 2011	u u	EURO 5 et 6 À partir du 1™ janvier 2011	<u>r</u>	EURO VI À partir du 1™ janvier 2014
2 ************************************	EURO 3 du 1" janvier 2007 au : 31 décembre 2016 pour les motocycles 31 décembre 2017 pour les cyclomoteurs	EURO 5 et 6 À partir du 1 st janvier 2011	EURO 4 du 1° janvier 2006 au 31 décembre 2010	EURO 5 et 6 À partir du 1° janvier 2011	EURO 4 du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010	EURO VI À partir du 1" janvier 2014	EURO V du 1" octobre 2009 au 31 décembre 2013
3	EURO 2 du 1° juillet 2004 au 31 décembre 2006	EURO 4 du 1" janvier 2006 au 31 décembre 2010	EURO 2 et 3 du 1° janvier 1997 au 31 décembre 2005	EURO 4 du 1" janvier 2006 au 31 décembre 2010	EURO 2 et 3 du 1er octobre 1997 au 31 décembre 2005	EURO V du 1 ^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2013	EURO III et IV du 1" octobre 2001 au 30 septembre 2009
CRITAIP 4	Pas de norme tout type du 1 st juin 2000 au 30 juin 2004	EURO 3 du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2005	(*)	EURO 3 du 1" janvier 2001 au 31 décembre 2005	-	EURO IV du 1er octobre 2006 au 30 septembre 2009	=
S S		EURO 2 du 1" janvier 1997 au 31 décembre 2000		EURO 2 du 1 ^{er} octobre 1997 au 31 décembre 2000	15	EURO III du 1 ^{er} octobre 2001 au 30 septembre 2006	8
Non classés	Pas de norme tout type Jusqu'au 31 mai 2000	EURO 1 et avant Jusqu'au 31 décembre 1996	EURO 1 et avant Jusqu'au 31 décembre 1996	EURO 1 et avant Jusqu'au 30 septembre 1997	EURO 1 et avant Jusqu'au 30 septembre 1997	EURO I, II et avant Jusqu'au 30 septembre 2001	EURO I, II et avant Jusqu'au 30 septembre 2001



JE SUIS:



RFR* ≤ 6300 € <u>OU</u> ≤ 13 489€ ET Gros rouleurs **



RFR* ≤ 13 489€

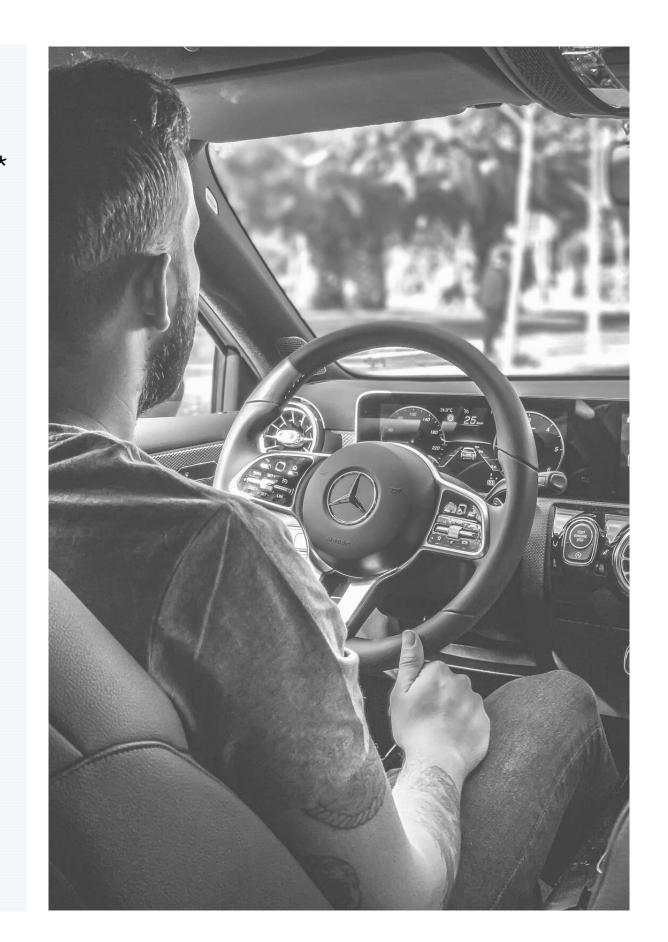


RFR* > 13 489€



Personnes morales

***** Crit'air 1 doit être inférieur ou égal à135 g.CO2/km en WLTP (1ere immat de sa vie à depuis 5 mars 2020) ou 107 gr en NEDC



^{*} Revenu Fiscal de Référence

^{**} Gros rouleurs: plus de 30km entre domicile travail ou 12 000 km par an,

^{***} Véhicule dont l'autonomie équivalente en mode tout électrique est > à 50km,

^{****} Crit'air 3,4,5: Diesel immatriculés avant le 01/01/2011 ou essence immatriculés avant le 01/01/2006

RFR* ≤ 6300 € <u>OU</u> ≤ 13 489€ ET GROS ROULEURS



BONUS ECOLOGIQUE



VEHICULE	Jusqu'au 30 Juin 2021	Du 1er Juillet au 31 Déc. 2021	A partir du 1er Janvier 2022
VP neuf ≤ 20 g.CO2/km et prix < 45 000€	7 000 €	6 000 €	5 000 €
VP neuf ≤ 20 g.CO2/km et prix > 45 000€ et < à 60 000€	3 000 €	2 000 €	1 000 €
VHR neuf avec une autonomie < 50 CO2/km et autonomie > 50km	2 000 €	1 000 €	-
VP occasion ≤ 20 g.CO2/km dont 1 ^{ère} immat. > 2ans	1 000 €	1 000 €	1 000 €

ET si je mets un véhicule Crit'air 3, 4 ou 5**** au rebus dans un centre VHU agréé :



PRIME
ALA
CONVERSION



VP neuf ou occasion ≤ 20g.CO2/km ou entre 21 et 50g.CO2/km et autonomie > 50km et prix < 60 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
VHR neuf ou occasion entre 21 et 50 g.CO2/km et sans contrainte d'autonomie	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Autres VP neufs ou occasion	VP neuf ou occasion <135 g.CO2/km Crit'air 1 & 2 immatriculés après le 1.9.2019	VP neuf ou occasion <132 g.CO2/km Crit'air 1	VP neuf ou occasion <127 g.CO2/km Crit'air 1
	3 000 €	3 000 €	3 000 €



RFR* ≤ 13 489€



BONUS ECOLOGIQUE



VEHICULE	Jusqu'au 30 Juin 2021	Du 1er Juillet au 31 Déc. 2021	A partir du 1er Janvier 2022
VP neuf ≤ 20 g.CO2/km et prix < 45 000€	7 000 €	6 000 €	5 000 €
VP neuf ≤ 20 g.CO2/km et prix > 45 000€ et < à 60 000€	3 000 €	2 000 €	1 000 €
VHR neuf avec une autonomie < 50 CO2/km et autonomie > 50km	2 000 €	1 000 €	-
VP occasion ≤ 20 g.CO2/km dont 1ère immat. > 2ans	1 000 €	1 000 €	1 000 €

ET si je mets un véhicule Crit'air 3, 4 ou 5**** au rebus dans un centre VHU agréé :



PRIME
ALA
CONVERSION



VP neuf ou occasion ≤ 20g.CO2/km ou entre 21 et 50g.CO2/km et autonomie > 50km et prix < 60 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
VHR neuf ou occasion entre 21 et 50 g.CO2/km et sans contrainte d'autonomie	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Autres VP neufs ou occasion	VP neuf ou occasion <135 g.CO2/km Crit'air 1 & 2 immatriculés après le 1.9.2019	VP neuf ou occasion <132 g.CO2/km Crit'air 1	VP neuf ou occasion <127 g.CO2/km Crit'air 1
	1 500 €	1 500 €	1 500 €



RFR* > 13 489€



BONUS ECOLOGIQUE



VEHICULE	Jusqu'au 30 Juin 2021	Du 1er Juillet au 31 Déc. 2021	A partir du 1er Janvier 2022
VP neuf ≤ 20 g.CO2/km et prix < 45 000€	7 000 €	6 000 €	5 000 €
VP neuf ≤ 20 g.CO2/km et prix > 45 000€ et < à 60 000€	3 000 €	2 000 €	1 000 €
VHR neuf avec une autonomie < 50 CO2/km et autonomie > 50km	2 000 €	1 000 €	-
VP occasion ≤ 20 g.CO2/km dont 1 ^{ère} immat. > 2ans	1 000 €	1 000 €	1 000 €

ET si je mets un véhicule Crit'air 3, 4 ou 5**** au rebus dans un centre VHU agréé :



PRIME
ALA
CONVERSION



VP neuf ou occasion ≤ 20g.CO2/km ou entre 21 et 50g.CO2/km et autonomie > 50km et prix < 60 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
VHR neuf ou occasion entre 21 et 50 g.CO2/km et sans contrainte d'autonomie	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Autres VP neufs ou occasion	-	-	-



PERSONNES MORALES



BONUS ECOLOGIQUE



VEHICULE	Jusqu'au 30 Juin 2021	Du 1er Juillet au 31 Déc. 2021	A partir du 1er Janvier 2022
VP neuf ≤ 20 g.CO2/km et prix < 45 000€	5 000 €	4 000 €	3 000 €
VP neuf ≤ 20 g.CO2/km et prix > 45 000€ et < à 60 000€	3 000 €	2 000 €	1 000 €
VHR neuf avec une autonomie < 50 CO2/km et autonomie > 50km	2 000 €	1 000 €	-
VP occasion ≤ 20 g.CO2/km dont 1 ^{ère} immat. > 2ans	-	-	-

ET si je mets un véhicule Crit'air 3, 4 ou 5**** au rebus dans un centre VHU agréé :



PRIME
A LA
CONVERSION



VP neuf ou occasion ≤ 20g.CO2/km ou entre 21 et 50g.CO2/km et autonomie > 50km et prix < 60 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
VHR neuf ou occasion entre 21 et 50 g.CO2/km et sans contrainte d'autonomie	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Autres VP neufs ou occasion	-	-	-



Retrouvez toute les informations essentielles sur l'information juridique du CNPA en cliquant <u>ICI</u>

